

HORAIRE ATYPIQUE MENSUEL (Service des dîneurs)

Extrait des Règles de fonctionnement (6) : Calendrier variable (horaire atypique). Si votre besoin de garde correspond à un horaire atypique, vous devez fournir un calendrier mensuel. Ce dernier sera considéré comme une réservation et équivaut au principe « journée réservée=journée à payer ». Aucune possibilité d'échanger la journée, cela sera considéré comme un ajout.

	nfant A:		Degré :		
Nom de l'enfant B :			Degré :		
Nom de l'enfant C:			Degré :		
OUR CHAO	UE ENFANT	ENCERCLEZ	LES PÉRIODES	S DÉSIRÉES et in	diquez la date de
	maines. ex: du 1 ^e				
	D= dîr	ner en surveillanc	e d'élèves		
a facturation	est faite du lundi 7	h au vendredi 17 h	ere ou père (M/P) selon a 30, ce au même parent. Sernant les journées péda		
Semaine	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Du:	A= D	A= D	A= D	A= D	A= D
Au:	B= D	B= D	B= D	B= D	B= D
Mère/Père	C= D	C= D	C= D	C= D	C= D
Du:	A= D	A= D	A= D	A= D	A= D
Au:	B= D	B= D	B= D	B= D	B= D
Mère/Père	C= D	C= D	C= D	C= D	C= D
Du:	A= D	A= D	A= D	A= D	A= D
Au:	B= D	B= D	B= D	B= D	B= D
Mère/Père	C= D	C= D	C= D	C= D	C= D
Du:	A= D	A= D	A= D	A= D	A= D
Au:	B= D	B= D	B= D	B= D	B= D
Mère/ Père	C= D	C= D	C= D	C= D	C= D
lébut. De plu	us, si le SDG reço que ce document	oit le document a est disponible si	nous envoyer votre cal après ce délai, nous no ur le babillard des pare terminé, si nous n'avo	ous dégageons de ents et sur le site	toutes responsabilité

Le contenu de ce document peut être modifié et des changements peuvent s'appliquer en cours d'année selon les orientations ou les décisions des différents ministères ou de la CSRS. Tout changement vous sera communiqué par écrit.

Pour des raisons de sécurité, nous vous encourageons fortement à retourner ce document par courriel, à l'adresse suivante : SDG-aventuriers@csrs.qc.ca. Une confirmation de réception vous sera alors envoyée.